

**Chroniques des relations extérieures du Canada et du Québec
(de septembre à décembre 1978)**
2 - Relations extérieures du Canada

Louise Louthood

Volume 10, Number 1, 1979

L'analyse comparative des conflits

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700917ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700917ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Louthood, L. (1979). Chroniques des relations extérieures du Canada et du Québec (de septembre à décembre 1978) : 2 - Relations extérieures du Canada. *Études internationales*, 10(1), 177–185. <https://doi.org/10.7202/700917ar>

CHRONIQUE DES RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANADA ET DU QUÉBEC

Louise LOUHOOD *

INTRODUCTION

Les chroniques qui vont suivre, sans prétendre être exhaustives, tenteront de rendre compte des principales activités internationales du Canada et du Québec. Dans la mesure où ces deux niveaux de gouvernement n'entretiennent pas avec l'extérieur le même type de relations ou, plutôt, dans la mesure où leurs diverses préoccupations n'ont pas le même poids relatif, il eût été difficile d'adopter les mêmes rubriques pour établir la chronologie de leurs activités respectives. Ainsi, pour la commodité du travail, nous avons choisi d'utiliser des divisions très souples : regroupant les activités des gouvernements par thèmes ou par aires géographiques, nous tenterons de faire en sorte que ce plan reflète les préoccupations majeures de chaque trimestre. Pour la période allant de septembre à décembre 1978, nous parlerons, dans un premier temps, du Canada, de sa participation à l'ONU, de sa contribution à l'OTAN, des relations entretenues avec les États-Unis, l'Europe et l'Asie. La seconde chronique portera sur le Québec, ses relations économiques, ses échanges culturels, sa politique à l'égard des États-Unis et, finalement, sur les grandes hypothèses de l'union monétaire.

I – RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANADA

(DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 1978)

A – Aperçu général

Outre la création d'un comité consultatif des relations avec les universités, l'Honorable Don Jamieson a annoncé en octobre dernier la mise en place, au sein du ministère des Affaires extérieures, d'un bureau des relations culturelles internationales et d'un bureau de l'information. Alors que le premier organe¹, à titre plutôt officieux, regroupe des universitaires canadiens dans le but d'améliorer la coopération déjà établie entre les universités canadiennes et le ministère des Affaires extérieures, la création des deux bureaux² témoigne à la fois de l'importance qu'a prise ce secteur dans les relations internationales du Canada, et de l'attention plus particulière que veulent lui accorder les autorités du Ministère. Dans les deux cas, les initiatives prises relèvent donc tout autant de la reconnaissance d'un état de fait que de la volonté d'accentuer des tendances déjà esquissées.

* *Documentaliste au CQRI.*

1. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 90*, 17 octobre 1978.

2. *Idem*, *Communiqué n° 97*, 27 octobre 1978.

Au niveau de ses relations bilatérales, le gouvernement canadien a davantage précisé que réorienté le contenu de ses politiques internationales. Cette assertion vaut tant pour le Japon que pour les pays de la Communauté européenne et les États-Unis. Dans ce contexte, le cas chinois peut toutefois constituer une exception à cette règle, et cela, dans la mesure où le Canada, comme la plupart des pays industrialisés occidentaux, a entrevu depuis peu la possibilité d'intensifier et de diversifier de façon sensible les relations qu'il entretient avec ce pays.

B – Le Canada et l'ONU

Le discours qu'a prononcé cette année l'Honorable Don Jamieson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lors de l'ouverture de la XXXIII^e session de l'Assemblée générale des Nations unies aura assurément suscité moins de remous que celui de l'an dernier. En effet, alors que le discours devant la XXXII^e Assemblée générale soulignait la trop fréquente impuissance de cet organe à jouer un rôle vraiment effectif sur la scène mondiale³, celui de cette année se concentre plus précisément sur l'analyse de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire pour mener à la résolution des problèmes internationaux jugés prioritaires. Ainsi, tout en soulignant la nécessité toujours actuelle de faire en sorte que « nos ressortissants comprennent ce que nous faisons ici et qu'ils aient confiance en nos décisions⁴ », l'Honorable Don Jamieson se penche sur l'étude des questions auxquelles la délégation canadienne consacre déjà une énergie plus particulière, à savoir les problèmes de l'Afrique australe et ceux du Moyen-Orient⁵.

Le 25 avril dernier, le ministre canadien présentait devant l'Assemblée générale un plan destiné à la résolution de la question namibienne⁶. Ce plan, préparé de concert par les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France, de la RFA et du Canada, recevait d'ailleurs l'assentiment à la fois des autorités sud-africaines et de la SWAPO. Devant l'intention subséquente du gouvernement sud-africain d'organiser lui-même des élections sur ce territoire, du 4 au 8 décembre 1978, l'Honorable Don Jamieson a argué que le rapport présenté par le Secrétaire général des Nations unies, et accepté quelques jours plus tard par la résolution 435 du Conseil de sécurité, était conforme au plan initial proposé par les Cinq, et alors accepté par le gouvernement de Pretoria⁷.

L'affaire a eu des rebondissements au cours de l'automne. En octobre, l'Honorable Don Jamieson se rend ainsi à Pretoria, avec ses quatre pairs, pour y rencontrer le Premier Ministre et le ministre des Affaires étrangères de la République d'Afrique du Sud, dans le but explicite de les convaincre de souscrire au plan de règlement proposé. Ce voyage prévoyait également un séjour à Windhoek, où l'Honorable Jamieson devait se mettre à la disposition des groupes namibiens désireux de discuter de l'avenir de leur pays⁸. Ces rencontres n'ont pas été tout à fait vaines et certains observateurs ont pu même témoigner d'un certain optimisme puisque l'Afrique du Sud accepta alors de reprendre les discussions concernant les modalités de la tenue d'élections sous l'égide

3. *Idem*, *Discours du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*, 26 septembre 1977, pp. 1-6.

4. *Idem*, *Discours du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*, 26 septembre 1978, p. 1.

5. *Idem*, *Discours du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*, 26 septembre 1978, pp. 1-3 et 5.

6. *Idem*, *Discours du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*, 25 avril 1978, pp. 7-9.

7. *Idem*, *Discours du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*, 26 septembre 1978, p. 2.

8. *Idem*, *Communiqué n° 88*, 11 octobre 1978.

des Nations unies et la présence en territoire namibien de contingents militaires. Toutefois, l'accord est loin d'être total puisque le gouvernement sud-africain a maintenu sa décision de tenir des élections unilatérales en décembre. À ce propos,

les cinq ministres des Affaires étrangères ont déclaré qu'ils ne voyaient aucun moyen de concilier ces élections avec la proposition présentée par eux et entérinée par le Conseil de sécurité. Toute mesure unilatérale touchant le processus électoral sera considérée comme nulle et non avenue⁹.

Depuis, des élections « unilatérales » ont eu lieu. Celles que doivent superviser les Nations unies sont prévues pour l'an prochain. Pour ce qui est de la force de maintien de la paix, le Conseil de sécurité n'a pas décidé de son envoi et, au Canada, l'heure en est actuellement aux discussions visant à déterminer à la fois la composition et l'importance des contingents qui s'intégreraient à ces forces de sécurité. Selon Norman Webster, du *Globe and Mail*, on parle effectivement de la possibilité de fournir un bataillon de six à sept cents hommes¹⁰.

La deuxième grande question qui a retenu l'attention des délégués canadiens auprès des Nations unies est celle de l'envoi de troupes canadiennes à des fins de surveillance et de pacification. Tandis que les représentants du Canada se réjouissaient des augures favorables qui laissaient entrevoir les rencontres de Camp David, il était décidé de prolonger de neuf mois la participation du Canada à la Force d'urgence des Nations unies au Moyen-Orient (FUNU)¹¹ et de six mois sa participation à la Force des Nations unies chargée d'observer le dégagement à la frontière syrienne (FNUOD)¹². Sans être remis en cause, ces engagements ont toutefois fait l'objet d'une étude d'ensemble présentée par M. Maurice Dupras en commission politique de l'Assemblée générale le 30 novembre. Tirons de ce rapport quelques-unes des recommandations et prises de position énumérées par M. Dupras :

les processus de maintien de la paix et de « pacification » doivent être menés parallèlement si l'on espère trouver une solution négociée.

Pour qu'une mission soit couronnée de succès, il faut absolument... que toutes les parties en cause acceptent la présence de la force et respectent le cessez-le-feu.

il faudrait préciser les « rôles respectifs du Conseil de sécurité et du Secrétaire Général en ce qui concerne le commandement, le contrôle et la supervision des opérations de maintien de la paix ».

Le nombre de pays qui participent aux opérations de maintien de la paix de l'ONU est resté relativement restreint.

le problème des coûts conséquents à cet état de fait : « Les dépenses imputées aux opérations de maintien de la paix devraient être supportées par les États-membres conformément au paragraphe 2 de l'article 17 de la Charte ».

il faudrait faire en sorte que les Nations unies et les États-membres soient « mieux préparés à envoyer des forces sur le terrain »¹³.

9. *Idem*, *Communiqué n° 93*, 19 octobre 1978.

10. Norman WEBSTER, *The Globe and Mail*, 6 décembre 1978, p. 3.

11. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 99*, 3 novembre 1978.

12. *Idem*, *Communiqué n° 106*, 1^{er} décembre 1978.

13. Délégation du Canada auprès des Nations unies, *Communiqué n° 17*, 30 novembre 1978, 6p.

À ce propos, le Canada a d'ailleurs appuyé un projet de résolution, dont l'initiative revient aux membres de la Communauté européenne et qui vise à optimiser l'efficacité des forces de maintien de la paix.

La question du respect des droits de la personne occupe aussi une part importante des débats de la XXXIII^e session de l'Assemblée générale des Nations unies. Le 8 septembre, des représentants canadiens remettaient à la Commission des droits de l'homme un rapport sur la situation au Kamputchéa démocratique. Dans cette étude, le Secrétaire d'État canadien conclut au « peu de progrès réalisé par l'ONU¹⁴ » en cette matière, de même qu'à la nécessité pour l'organisation internationale d'affronter plus vigoureusement le problème. Au cours des mois qui vont suivre, le gouvernement canadien assumera d'ailleurs lui-même une part de ses recommandations en ouvrant plus largement ses portes aux réfugiés indochinois.

C – Le Canada et l'OTAN

En février dernier, le Canada consentait à augmenter ses budgets de défense de 3% par an pour les dix prochaines années, mais, déjà, le Comité parlementaire sur la défense nationale estime que les augmentations de cette année ne pourraient totaliser que 2,8%. David Humphreys résume ainsi cette situation :

Defence Minister Barnett Dawson had the difficult task of appearing to contribute more while the Department of National Defence is actually absorbing a cutback of \$150 million under the Government's general restraint program¹⁵.

Selon une étude faite à Bruxelles, la contribution relative du Canada à l'OTAN était, en 1976, moindre que celle d'un pays comme le Portugal (les dépenses du Canada s'élèvent à 2% de son PIB – le produit intérieur brut est calculé comme le PNB, mais en soustrayant les gains étrangers –, alors que celles du Portugal totalisent 3,3% et celles des États-Unis, 5%)¹⁶.

D – Les relations canado-américaines

Les 21 et 22 novembre derniers, M. Cyrus Vance, secrétaire d'État américain, était en visite officielle à Ottawa. Cette rencontre a donné lieu à la signature, entre le Canada et les États-Unis, d'un nouvel accord destiné à la préservation de la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Toujours en rapport avec les problèmes de l'environnement, l'Honorable Jamieson et M. Vance se sont entendus sur l'opportunité d'entreprendre des discussions sur la pollution atmosphérique. Conformément à cette entente, des pourparlers furent d'ailleurs engagés, à titre officieux et exploratoire, entre des représentants canadiens et américains, réunis à Washington dès le 15 décembre. Ces discussions doivent être poursuivies en 1979¹⁷. Pour ce qui est de l'accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, celui-ci propose des normes beaucoup plus strictes que celles qui avaient été établies en 1972. Les conseils de divers experts, les

14. Ministère des Affaires extérieures, *Discours du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*, 26 septembre 1979, p. 6.

16. David HUMPHREYS, *The Globe and Mail*, 11 décembre 1978, p. 9.

15. David HUMPHREYS, *The Globe and Mail*, 11 décembre 1978, p. 9.

17. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 110*, 18 décembre 1979.

importants déboursés prévus (de l'ordre de \$10 millions pour le Canada), et plus généralement l'amélioration des techniques applicables à l'assainissement des eaux, devraient permettre à l'entente politique d'être vraiment rentable au niveau écologique ¹⁸.

La rencontre du mois de novembre de MM. Vance et Jamieson portait aussi sur les négociations et projets de collaboration entre les deux pays. C'est ainsi que, tout en réaffirmant leur appui au projet de construction du pipeline de l'Alaska, ils se montrèrent tous deux optimistes quant aux résultats des négociations en cours au niveau des pêcheries.

À l'intérieur de ce contentieux maritime, il s'agit pour les deux gouvernements de s'entendre, non seulement sur la délimitation de leurs zones de pêche respectives, mais aussi sur celle de leurs frontières maritimes. Au cours de l'automne, les pêcheurs de la Colombie-Britannique n'étaient pas sans craindre les répercussions défavorables que pourrait avoir pour eux une modification éventuelle de la frontière de l'Alaska ¹⁹.

La visite du Secrétaire d'État américain à Ottawa a coïncidé avec la publication du rapport Reisman sur la situation de l'industrie automobile. Dans cette étude, il fallait répondre à la question fondamentale suivante : doit-on ou non renégocier les termes du Pacte de l'automobile, conclu avec les États-Unis en 1965 ?

Cette entente prévoyait, entre les deux parties signataires, le libre échange des produits de l'industrie automobile, c'est-à-dire des pièces et des voitures elles-mêmes. Les résultats, après plus de dix ans de fonctionnement du Pacte, se traduisent par une insatisfaction assez généralisée des Canadiens à laquelle correspondent outre-frontière des critiques qui, même sans porter sur l'ensemble des effets du Pacte, n'en sont pas moins réelles. Ainsi que le note *Le Devoir*,

Les deux parties au pacte ont depuis fortement insisté pour modifier cet accord. Le gouvernement canadien et les dirigeants de l'industrie automobile soutiennent qu'ils ne reçoivent pas la part du gâteau qui devait leur revenir, tandis qu'on ne prise guère aux États-Unis le fait que le gouvernement canadien accorde des privilèges fiscaux ou des subventions aux entreprises américaines intéressées à venir s'établir au Canada ²⁰.

Dans les faits, le Pacte serait à la source d'un déficit dans la balance commerciale du Canada : l'excédent réalisable au niveau du commerce des voitures se trouve en effet réduit à néant par le déficit enregistré au niveau de l'échange des pièces. Toutefois, devant cette situation, le rapport Reisman conclut à l'inopportunité d'une renégociation à court terme du Pacte. Certes, « M. Simon Reisman reconnaît que le Pacte de l'automobile a déçu plusieurs, mais, écrit-il, les États-Unis ont des problèmes plus pressants à résoudre que la réouverture des négociations du Pacte ²¹ ». Le rapport recommande, en dernière analyse, que le Canada, de son propre chef, restructure son industrie de l'automobile de façon à miser davantage sur le secteur actuellement déficitaire, à savoir celui de la fabrication des pièces.

E – Le Canada et l'Europe

Les 27, 28 et 29 septembre derniers avaient lieu à Ottawa des discussions entre des hauts fonctionnaires du gouvernement canadien et des représentants de la Commis-

18. Michel ROY, *Le Devoir*, 23 novembre 1978, p. 4.

19. David RANNET, *Le Devoir*, 1^{er} décembre 1978, p. 24.

20. *Le Devoir*, 10 novembre 1978, p. 1.

21. Patricia POIRIER, *Le Devoir*, 24 novembre 1978, p. 1.

sion des Communautés européennes. Des représentants de gouvernements provinciaux assistaient également à ces réunions qui, plus précisément, se voulaient une rencontre des deux sous-comités du Comité mixte de la Coopération, créé en 1976 par l'accord-cadre de coopération commerciale et économique. Les sujets abordés au cours de ces rencontres ont été variés : projets de coopération scientifique et technologique, problèmes de concurrence, politiques de développement industriel, revue des programmes de coopération déjà engagés ²².

En décembre, une délégation canadienne se rend à Bruxelles pour y discuter de l'avenir des échanges dans le secteur de l'amiante. La délégation, composée de représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux du Québec et de la Colombie-Britannique, de même que de dirigeants de l'industrie canadienne de l'amiante, désire poursuivre les échanges de vues amorcés à ce sujet lors des réunions de septembre. L'Europe des Neuf, deuxième client du Canada dans le secteur de l'amiante, avait plus tôt exprimé son intention de limiter ses importations de fibres d'amiante, devant le danger que représente, pour la santé, leur utilisation. D'ailleurs, trois semaines plus tôt, « le ministre québécois des Ressources naturelles, M. Yves Bérubé, était à Bruxelles (...) pour discuter de la question avec les autorités de la CEE ²³ ».

L'essentiel des relations canado-européennes au cours de l'automne a ainsi touché le domaine des échanges économiques. Le séjour du premier ministre Trudeau en France, au début de décembre, s'est aussi inscrit sur ce mode mais, cette fois, les discussions touchèrent davantage le champ des échanges multilatéraux. Ainsi, les entretiens qu'il eut avec le Président de la République portèrent en grande partie sur l'état de la conjoncture économique internationale, entre le sommet de Bonn et celui de Tokyo, prévu pour le printemps prochain. De plus, le Premier Ministre canadien a profité de l'occasion pour annoncer la participation canadienne à la Conférence de la Jamaïque qui, tenue les 28 et 29 décembre derniers, devait permettre à des représentants du Canada, de la Norvège, de l'Allemagne de l'Ouest, de l'Australie, du Venezuela et du Nigeria de discuter, à titre assez informel, des implications d'un nouvel ordre économique international ²⁴.

Enfin, on a procédé, le 24 octobre dernier, à Ottawa, à la signature d'une nouvelle convention devant régir la coopération dans les pêches de l'Atlantique nord-ouest. Les négociations, auxquelles ont participé le Canada, l'Islande, la Norvège, le Portugal, la RDA, la Roumanie et l'URSS, auront été le prélude à la mise sur pied, dès le 1^{er} janvier 1979, de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPAN). La nouvelle convention tient évidemment compte des changements intervenus dans la détermination des juridictions nationales en matière de pêcheries. L'OPAN remplacera l'ancienne Commission internationale des pêcheries (CIPAN) ²⁵.

Pour ce qui est des relations avec l'URSS et l'Europe de l'Est, signalons le renouvellement, en octobre, de l'accord de coopération économique, industrielle, scientifique et technique, signé à Moscou en 1976, de même que la conclusion, en novembre, d'une convention fiscale avec la Roumanie ²⁶. Tandis que les pourparlers entourant les négociations du premier document ont été accompagnés de discussions portant sur

22. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 84*, 29 septembre 1978.

23. *Le Devoir*, 5 décembre 1978, p. 15.

24. *Le Devoir*, 9 décembre 1978, pp. 1 et 6.

25. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 95*, 24 octobre 1978.

26. *Idem*, *Communiqué n° 103*, 20 novembre 1978.

divers projets d'échanges commerciaux avec l'Union soviétique, le second document a été suivi, le 16 décembre, par la signature d'un accord général portant sur la fourniture de réacteurs CANDU à la Roumanie²⁷. L'entente, conclue pour les deux premiers réacteurs, devrait rapporter près de \$1 milliard à l'industrie nucléaire canadienne. Des négociations définiront plus tard les modalités de l'échange canado-roumain concernant deux autres réacteurs. Du côté soviétique, les achats effectués ou prévus paraissent aussi importants que diversifiés. Ainsi, l'URSS s'est montrée intéressée non seulement par les équipements canadiens, mais aussi par les industries des pâtes et papiers et de la chimie. Traditionnellement, la balance commerciale avec l'URSS est largement excédentaire en faveur du Canada. Toutefois, cet équilibre des chiffres pourrait quelque peu évoluer puisque les représentants canadiens ont parlé de l'importation éventuelle de voitures Lada et de tracteurs soviétiques²⁸.

F – Le Canada et l'Asie

1 – LE JAPON

Le Canada célébrera en 1979 le 50^e anniversaire de l'établissement de ses relations diplomatiques avec le Japon. À la veille de cet anniversaire, le *Globe and Mail* présentait un supplément destiné à faire le portrait du type de relations qu'entretiennent aujourd'hui ces deux pays²⁹.

Le Canada représente pour le Japon 3% de ses investissements étrangers³⁰. En lui-même, ce chiffre n'est sans doute guère impressionnant, mais il devient significatif du genre de relations économiques établies entre les deux pays si l'on tient compte du fait qu'une grande partie de ces investissements sont consacrés au développement des ressources énergétiques canadiennes. À cet effet, on parlait d'ailleurs au cours de l'automne d'un projet japonais visant à augmenter les montants investis dans l'exploitation des sables bitumineux albertains³¹. Pays fortement industrialisé mais pauvre en matières premières, le Japon est très attiré par les potentialités canadiennes à ce niveau. Ce facteur concourt évidemment à l'augmentation des échanges entre les deux pays. Observant que les échanges commerciaux avec le Japon se traduisent le plus souvent par une balance commerciale excédentaire pour le Canada, J. M. Kirkpatrick souligne ce que ces chiffres optimistes passent sous silence :

The problem is that Japan continues to consider Canada basically as a source of raw material on the one hand a market for manufactured good on the other³².

L'ambassadeur du Japon en poste au Canada soulignait à l'automne que, de plus en plus, les relations entre les deux pays se dérouleraient dans un contexte multilatéral, soit par des rencontres au sein du *GATT* ou lors des sommets économiques³³. Cette transposition ne doit toutefois pas faire oublier que de plus en plus, le « Canada-Japan Trade Council » cherche à multiplier les échanges bilatéraux de façon à les rendre plus profitables aux deux parties³⁴.

27. *Le Devoir*, 16 décembre 1978, p. 2.

28. *Le Devoir*, 27 octobre 1978, p. 21.

29. *The Globe and Mail*, 1^{er} décembre 1978, pp. B4-B10.

30. Tadaaki HASHIDA, *The Globe and Mail*, 1^{er} décembre 1978, p. B7.

31. Thomas KENNEDY, *The Globe and Mail*, 28 novembre 1979, p. B3.

32. J. M. KIRKPATRICK, *The Globe and Mail*, 1^{er} décembre 1978, p. B5.

33. Klaus H. PRINGSHEIM, *The Globe and Mail*, 1^{er} décembre 1978, p. B6.

34. Hisao MAKITA, *The Globe and Mail*, 1^{er} décembre 1978, p. B4.

Fruit de ces efforts de multiplication et de diversification, le tourisme japonais au Canada semble en voie d'expansion.

Signalons, enfin, qu'en juillet 1978, le Canada levait l'embargo sur ses exportations d'uranium vers le Japon, embargo qui avait été décrété un an plus tôt.

2 – LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DE CHINE

Le 27 septembre dernier, le Secrétaire d'État canadien annonçait au délégué chinois à l'ONU la décision de son gouvernement d'accepter la proposition de coopération technique qui lui avait été plus tôt formulée. Pour cette année, l'entente vise 500 étudiants et techniciens chinois qui pourront ainsi séjourner dans des institutions ou entreprises canadiennes. Dans les années à venir, ce nombre devrait être plus important³⁵.

En début d'automne, une mission d'hommes d'affaires canadiens, présidée par M. Paul Desmarais, s'est rendue en Chine. Au retour, on parlait de la possibilité de tripler le montant des échanges sino-canadiens d'ici 1985³⁶. Le Canada deviendrait ainsi le quatrième partenaire commercial de la Chine, totalisant la moitié des échanges prévus pour la même période entre la Chine et le Japon³⁷. Pour être mieux à même de mener avec les responsables chinois des négociations efficaces, les hommes d'affaires ont créé un Conseil pour le commerce Canada-Chine. Les co-présidents en sont MM. Maurice Strong et Paul Desmarais. Ce dernier, conscient de la concurrence que se livrent les pays occidentaux, insiste sur la nécessité où se trouvent les intéressés de « faire vite pour pénétrer le marché chinois » en profitant pour cela « de la légère avance dont jouissent les hommes d'affaires canadiens » sur les multinationales américaines.

Avant tout, il semble que les Chinois s'intéressent plus particulièrement à l'industrie pétrolière et forestière canadienne. Dans cette optique, M. Calvert Knudsen, président de MacMillan Bloedel, notait que

si le Canada veut profiter de l'ouverture prévisible du marché chinois à ses produits forestiers, il devra faire des concessions et atténuer ses restrictions frappant les importations de textiles³⁸.

Nous nous permettons enfin de réunir ici quelques éléments qui auraient pu faire l'objet d'une présentation plus détaillée, mais que les nécessités nous ont contraint à écarter de cette première chronique. C'est la raison pour laquelle ces renseignements complémentaires sont présentés sous forme chronologique :

début octobre :

- modification des restrictions à l'immigration des étudiants étrangers

12 octobre :

- signature à Ottawa d'un accord aérien entre le Canada et Haïti

29 octobre :

- inauguration par Air Canada d'un vol régulier vers Haïti

35. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 83*, 29 septembre 1978.

36. *Le Devoir*, 7 octobre 1978, p. 13.

37. *Le Devoir*, 18 octobre 1978, p. 17.

38. *Le Devoir*, 16 novembre 1978, p. 8.

fin octobre :

- le quota à l'immigration est fixé à 100 000
- visite au Canada du premier ministre israélien, Menahem Begin

début novembre :

- visite au Canada du président Léopold Senghor (trois pétroliers seront construits pour la République sénégalaise)
- une étude de l'ACDI suggère la nomination d'un ministre de l'aide extérieure

du 31 octobre au 2 novembre :

- M. Gundoz Okcun, ministre des Affaires étrangères de Turquie est en visite au Canada

3 novembre :

- le Canada est représenté lors des célébrations de l'indépendance de la Dominique

6 novembre :

- déclaration canadienne devant la Quatrième Commission sur la question de la Rhodésie
- suite à l'accord de principe conclu l'an dernier, signature au Caire d'un protocole qui permettra au Canada d'être l'hôte de l'exposition Toutankhamon, rassemblant des trésors de l'ancienne Égypte

16 novembre :

- le gouvernement canadien annonce sa décision d'investir \$10 millions dans la reconstruction d'aéroports à Trinidad

fin novembre :

- projet de l'ACDI pour la construction d'une drague au Cameroun

13 décembre :

- annonce de l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et la République démocratique de Sao Tomé et Príncipe, ex-colonie portugaise située dans le golfe de Guinée.

II – RELATIONS EXTÉRIEURES DU QUÉBEC

(DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 1978)

A – Aperçu général

La session d'automne a donné lieu à des activités internationales nombreuses que nous regroupons sous trois catégories plus ou moins perméables. Dans la première, nous traiterons des relations de nature économique et, champ d'activité plus particulier au Québec, des échanges culturels principalement axés sur le monde francophone. Dans la deuxième catégorie d'activités, nous ferons une place particulière à la politique américaine du Premier Ministre, dans la mesure où celle-ci a largement retenu l'attention de la presse. Dans une dernière rubrique, nous nous attarderons sur les principaux documents de travail qui, présentés en Chambre par le ministère des Affaires